

DOSSIER DE CANDIDATURE
SECTION SPORTIVE
SCOLAIRE HANDBALL
COLLEGE LOUIS JOUVET

Photo
d'identité

Nom :

Prénom :

Inscription en classe de : 6^{ème}

Attention : Le recrutement concerne prioritairement les élèves du secteur du Collège Louis Jouvét. Seules deux dérogations à la carte scolaire peuvent être accordées.

Le dossier est à renvoyer dûment complété avant le **Vendredi 4 Juin 2021** à l'attention de M.Benbournane au Collège Louis Jouvét.

Tout dossier non complet ou retourné en retard ne sera pas traité par l'équipe éducative



Collège Louis Jouvét
23 Rue du Docteur Dolard
69605 Villeurbanne
04 78 84 12 34



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE HANDBALL

COLLÈGE LOUIS JOUVET 2020/2021

Nom Prénom

Date de naissance/...../..... Lieu de naissance

Nationalité Sexe

Droitier(e) / Gaucher(e) Taille.....

Coordonnées des Parents ou tuteurs légaux

Nom Nom

Prénom..... Prénom.....

Adresse Adresse

Code postal Code postal

Ville Ville

Tel domicile Tel domicile

Tel portable Tel portable

Adresse mail **Adresse mail**

(Merci de renseigner des adresses mail valides. Ce sera le principal moyen de communication utilisé.)

Pratique déjà le Handball dans un club? Si oui lequel?

Autre(s) sport(s) pratiqué(s)

Etablissement fréquenté en 2019/2020

Je/Nous sollicite(ons) l'admission de mon(notre) enfant, ci-dessus nommé, dans la section sportive scolaire Handball du Collège Louis Jouvét de Villeurbanne

J'ai/nous avons bien pris connaissance des conditions de recrutement et des modalités du règlement intérieur de la section.

Signature des parents.

Avis du Professeur de l'année en cours

- Capacités de l'élève et résultats scolaires

.....
.....
.....

- Capacité à mener de front études et pratique intensive d'un sport

.....
.....
.....

- Capacité à accepter les règles de fonctionnement collectives

.....
.....

Signature

Avis de l'entraîneur sportif *(Si l'élève pratique un sport dans un club ou autre structure associative)*

ou de l'enseignant *(si l'élève n'a pas de pratique extra-scolaire)*

- Capacités sportives

.....
.....
.....

- Comportement dans le groupe

.....
.....
.....

Signature

Lettre de motivation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature de l'élève:

REGLEMENT DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE HANDBALL

Ce document fixe le cadre général organisant l'action de la Section Sportive Scolaire (SSS) Handball.

Article 1 - Le présent règlement entre en application à la rentrée scolaire de septembre 2021.

Article 2 - Les élèves de la SSS bénéficient de l'entraînement et de son suivi, du suivi médical, et d'un nombre limité d'actions (Compétitions UNSS, invitation au club du VHA). L'emploi du temps est aménagé afin d'alterner judicieusement les séquences d'EPS et les entraînements.

Article 3 - Les élèves inscrits en SSS doivent être licenciés à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) et participer aux compétitions s'y rapportant.

Article 4 - L'entraînement est sous la direction de l'entraîneur et du coordonnateur qui en déterminent les modalités.

Article 5 - Les horaires d'entraînement s'entendent du début à la fin de la séance. Tout retard ou absence sera notifié et les familles en seront informées.

Article 6 - Sauf dans le cas de dispositions particulières et motivées, la présence aux cours, aux entraînements et compétitions prévues par le calendrier est obligatoire. Toute absence doit obligatoirement être justifiée par écrit ; au préalable, ou dès le retour de l'élève.

Article 7 - L'admission en SSS implique un engagement de l'élève pour l'ensemble de sa scolarité. L'arrêt de la section à la demande de l'élève et/ou de sa famille n'est possible que pour raison médicale ou scolaire sérieuse.

Article 8 - Le conseil de classe peut décider l'arrêt ponctuel ou définitif si la situation scolaire le justifie.

Article 9 - Les élèves inscrits à la SSS peuvent a priori envisager le suivi de toutes les autres options proposées au Collège. Si nous constatons l'impossibilité pratique d'organiser l'emploi du temps de l'élève à la suite d'un choix d'option, un dialogue serait engagé avec la famille pour dégager la meilleure solution.

Signature des parents

Signature de l'élève

LES TROIS ÉTAPES DU RECRUTEMENT

1/ Envoi du dossier de candidature

Le candidat envoie son dossier de candidature dûment complété. Ce dossier devra être reçu par le Collège **le 4 Juin 2021** au plus tard.

2/ Les tests sportifs

A l'heure où nous publions ce document, **des tests sportifs ne sont pas envisageables**. Si la situation venait à changer, toutes les familles ayant déposé un dossier seraient averties par mail et convoquées pour **une demi-journée de test en Juin**.

3/ La décision finale

En prenant appui sur les éléments du dossier, la commission d'admission interne au Collège décidera de la composition de la future section sportive scolaire Handball. La notification de la décision sera envoyée par voie électronique aux familles.

**Pour toute demande d'information
complémentaire :**

Joindre M.Benbournane par messagerie électronique

gael.benbournane@ac-lyon.fr